

Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".



PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET RISQUES AGGRAVÉS

Journée de dépistage du cancer de l'utérus le 16 juin 2022 dans les Bouches-du-Rhône

Source : Ameli.fr

Journée de dépistage du cancer de l'utérus organisée dans les Bouches-du-Rhône : le jeudi 16 juin 2022 de 8h30 à 16h30.

Rendez-vous dans votre centre de santé de proximité. Sans rendez-vous et sans avance de frais.

> POUR PLUS D'INFORMATION, CLIQUEZ ICI

Le dépistage du cancer du col de l'utérus par l'analyse des cellules du col et/ ou la réalisation du test HPV-HR, au cours d'un frottis, est, avec la vaccination contre le papillomavirus, le meilleur moyen de lutter contre ce cancer.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE FAIRE RÉGULIÈREMENT LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS ?

Les cancers du col de l'utérus sont principalement dus à une infection persistante (d'une durée de 10 à 15 ans) par des virus appelés papillomavirus humains (virus du papillome humain ou HPV, abréviation de human papillomavirus) et transmis par voie sexuelle.

L'infection par un virus HPV est très courante (80 % des adultes ont une infection à HPV au cours de leur vie) et guérit le plus souvent spontanément. Mais dans 10 % des cas, le virus persiste au niveau de la muqueuse du col utérin et s'il s'agit d'un HPV dit « à haut risque », il peut alors provoquer des modifications de l'épithélium du col de l'utérus, appelées lésions précancéreuses, susceptibles d'évoluer vers un cancer.

Le dépistage permet de détecter la présence du virus ou de anomalies des cellules du col de l'utérus et donc de les traiter avant qu'elles n'évoluent en cancer ou de diagnostiquer des cancers à un stade précoce et ainsi d'améliorer les chances de guérison.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est proposé à toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans, sauf indication contraire du médecin.

Pourquoi me faire dépister si je me sens bien ?

Parce que les examens de dépistage sont justement des examens de "surveillance", en l'absence de symptômes, un peu comme on surveille son taux de cholestérol, par exemple.

Le but : pouvoir agir très tôt, avant que le cancer du col de l'utérus ne se développe.

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS SELON L'ÂGE

Les modalités de dépistage selon l'âge des femmes

Pour les femmes entre 25 et 29 ans, le test de dépistage est réalisé par examen cytologique ou examen des cellules prélevées lors du frottis du col de l'utérus :

- les deux premiers tests réalisés à 1 an d'intervalle,
- puis, si les résultats sont normaux, un frottis à 3 ans.

Pour les femmes de 30 ans à 65 ans, le test HPV-HR (détection des virus HPV à Haut Risque), plus efficace pour ces femmes, remplace l'examen cytologique du frottis. Le test HPV-HR est réalisé 3 ans après le dernier examen cytologique dont le résultat est normal. Un nouveau test est refait tous les 5 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans, dès lors que le résultat du test est négatif. À la différence de l'examen cytologique qui s'intéresse à l'aspect des cellules, le test HPV-HR cherche la présence du virus HPV à haut risque chez les femmes. Ces tests sont réalisés sur un prélèvement de cellules au niveau du col de l'utérus, appelé prélèvement ou "frottis" cervico-utérin.

Le frottis du col de l'utérus : analyse des cellules du col de l'utérus et test HPV

Le frottis du col de l'utérus est un examen simple et indolore qui ne prend que quelques minutes.

- Pour l'analyse cytologique (analyse des cellules du col), le professionnel de santé prélève des cellules sur le col, à l'aide d'une petite brosse. Ces cellules prélevées sont introduites dans un récipient qui sera envoyé au laboratoire pour analyse. L'examen cytologique est l'examen au microscope de cellules du col de l'utérus, à la recherche d'anomalies des cellules. Si le résultat de ce test est anormal, la présence de virus HPV à haut risque pourra être recherchée, dans certains cas, sur le même prélèvement.
- Pour le test HPV-HR, les lames sont plongées dans un liquide, ce qui permet de rechercher la présence du virus. En effet, le test HPV-HR recherche, dans les cellules du col de l'utérus, les virus HPV à haut risque qui peuvent entraîner des anomalies cellulaires et des cancers du col de l'utérus. Si ce test de dépistage HPV est positif, on recherchera la présence d'anomalies des cellules sur le même prélèvement.

Si les résultats, donnés par le laboratoire d'analyses, font suspecter une anomalie, des examens complémentaires seront pratiqués.

Le frottis de dépistage peut être réalisé :

- par votre médecin (gynécologue ou généraliste) au cours d'une consultation ;
- par votre sage-femme, soit dans le suivi de grossesse, soit lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention ;
- dans les centres d'examens de santé de l'Assurance maladie ou dans les centres mutualistes (lors des bilans de santé) ;
- dans un laboratoire, sur prescription médicale.

Le programme national de dépistage du cancer du col de l'utérus

Ce programme national de dépistage a pour objectifs de réduire le nombre de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, d'améliorer l'information ainsi que la qualité de suivi ou des soins. Il garantit à chaque femme un accès égal au dépistage du cancer du col de l'utérus sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevé.

Dans le cadre de ce programme, l'examen cytologique et le test HPV réalisés lors du frottis de dépistage sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Pour bénéficier de cette prise en charge à 100 %, il faut que la femme ait reçu le courrier d'invitation avec les étiquettes. Le professionnel de santé, qui effectue le dépistage, colle ensuite ces étiquettes sur le prélèvement le jour du rendez-vous.

Dernière mise à jour le 09 juin 2022

< PRÉCÉDENT

^
TOUTES LES ACTUALITES

SUIVANT >